



**ASF SVK ATF**

Association Suisse du Froid  
Section romande

Cher-ère-s membres de l'ASF,

Comme annoncé par les autorités, nous abordons à présent la 2ème vague COVID et espérons la traverser au mieux. Le Conseil fédéral ayant décrété, depuis aujourd'hui, le port du masque obligatoire dans tous les espaces publics clos et recommande le télétravail (Ordonnance COVID-19 Art. 10, al.3).

[Communiqué du Conseil fédéral du 18/10/2020](#)

### **Recommandations**

Au nom du comité de l'ASF, nous recommandons donc à nos membres de prendre toutes les mesures possibles pour contribuer à l'enrayement de la pandémie. Le télétravail doit être la règle jusqu'à nouvel avis, lorsque cela est possible. De plus il est important d'appliquer les mesures suivantes sur les lieux de travail :

- Port du masque obligatoire en tout temps (déplacement dans les locaux, lors de discussions avec un collègue, en séance, sur le terrain si la distance de 1.5 m ne peut pas être respectée, dans les véhicules à partir de 2 personnes). Il ne peut être retiré que si l'on est assis seul à son bureau.
- Désinfection systématique des tables de cafétéria, des équipements partagés (équipements de terrain, des outils de travail, ordinateurs, poignées de portes, machine à café, photocopieurs, interrupteurs, etc.) et des salles de conférence après chaque utilisation.
- Limitation du nombre de personnes présentes en même temps dans un local fermé, en fonction des surfaces des salles (pauses et repas à échelonner, horaires différenciés) afin de permettre le respect des distances sociales. Aération régulière des locaux.
- Nous recommandons d'éviter les repas, apéros ou autres activités extraprofessionnelles entre collègues.

De plus, les mesures recommandées depuis le début de la pandémie continuent d'être valables, qu'il s'agisse de mesures comportementales ou liées à l'espace public, soit :

- Hygiène des mains rigoureuse (lavage ou désinfection régulière, au minimum à chaque entrée dans un nouveau local, espace, etc.)
- Respect des distances
- Port du masque généralisé, au bureau selon ce qui précède et à l'extérieur selon les nouvelles mesures de la Confédération (transports publics, commerces, espaces publics clos, etc.)

Pour les affiches et autres posters les quelques liens ci-après peuvent vous être utiles. N'hésitez pas à propager le message... pas le virus.

Merci d'avance de votre coopération

Heinrich Esseiva, Président



**SVK ASF ATF**

Schweizerischer Verband  
für Kältetechnik

## Poster et visuels

Etat de Vaud : Visuels et affiches Coronavirus à télécharger - lutte contre le virus

### HABITUONS-NOUS À VIVRE AVEC les gestes Barrières!



### LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT!



### COUPONS LES CHAINES DE transmission!



Et d'autres...

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/port-du-masque-quarantaine-tests-ems-conseils-sante-symptomes-etc/visuels-et-affiches-coronavirus-a-télécharger-lutte-contre-le-virus/>

## Poster de l'OFSP

**La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus**  
À partir du 19 octobre dans toute la Suisse :

Transports publics (linéaire)	Gares, arrêts de bus, aéroports	Magasins, offices de poste, agences de voyages	Musées, bibliothèques	Restaurants, bars, boîtes de nuit	
<b>Port du masque : extension de l'obligation</b>					
Masque obligatoire dans les établissements et les espaces clos accessibles au public	Installations sportives (entrée et vestiaires)	Cinéma, théâtres, salles de concert	Cabinets médicaux, hôpitaux	Lieux de culte	Bâtiments administratifs accessibles au public
	<b>Rassemblements et manifestations</b>		<b>Règles lors des manifestations dans le cercle de la famille ou des amis réunissant 16 à 100 personnes :</b>		
	Les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public sont interdits		• Porter un masque • Indiquer ses coordonnées • Consommation assise		
			Dès 100 personnes : plan de protection		
	<b>Restauration : obligation de consommer assis</b>		<b>Télétravail recommandé</b>		
	Dans les restaurants, bars, boîtes de nuit et salles de danse, consommation assise uniquement (à l'intérieur et à l'extérieur).		Favoriser autant que possible le télétravail.		
<b>Ce qui ne change pas :</b>					
	Se tenir à une distance d'au moins 1,5 m		Se laver les mains régulièrement et soigneusement		

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra  
Sveits Confederation

<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/63305.pdf>